

Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative quant à la manière dont Anderlecht appréhende la situation des mineurs étrangers non accompagnés.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest de voilgende tekst voor:

Je souhaite interpellier sur la manière dont notre Commune appréhende la situation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) présents sur le territoire d'Anderlecht, et plus particulièrement sur ce qu'il se passe lorsque l'un de ces jeunes se sent victime, humilié ou fragilisé dans son rapport aux institutions.

Ces jeunes cumulent des vulnérabilités lourdes : absence de cadre familial, instabilité administrative, exposition à des réseaux d'exploitation, pression de rue, ruptures scolaires, fragilité psychologique. Certains peuvent être impliqués dans des faits qualifiés d'infraction. Mais cela ne les sort pas du cadre protecteur qui s'impose à nous en tant que pouvoirs publics.

Ce qui m'interpelle aujourd'hui, c'est le climat de défiance qui semble s'installer chez certains de ces jeunes vis-à-vis des institutions. Lorsqu'un mineur ressort d'une intervention ou d'un contrôle en pleurs, en état de choc, avec un sentiment d'humiliation ou de peur, cela ne relève plus uniquement d'un fait isolé : cela devient une question de politique publique locale.

Que se passe-t-il concrètement à Anderlecht lorsqu'un MENA affirme avoir subi un traitement qu'il estime disproportionné ou dégradant ? Vers qui peut-il se tourner ? Existe-t-il un dispositif communal identifiable qui lui permette d'être entendu, accompagné, orienté, sans crainte de représailles ni d'incompréhension ?

Je souhaite également comprendre comment la Commune travaille avec la zone de police sur ces situations sensibles. Existe-t-il un cadre de concertation spécifique concernant les mineurs en errance ? Des moments d'évaluation par la Commune existent-ils lorsque des tensions apparaissent ? Existe-t-il une réflexion partagée sur la manière d'éviter l'escalade et de préserver la dignité des jeunes tout en garantissant l'ordre public ?

Nous savons que le travail policier est complexe et que les équipes sont confrontées à des réalités difficiles. Mais nous savons aussi que certains de ces jeunes sont parfois victimes de traite ou d'exploitation, et qu'ils peuvent être simultanément auteurs et victimes dans un système qui les dépasse. C'est précisément pour cela que la réponse ne peut pas être uniquement sécuritaire.

J'interroge donc le Collège sur la dimension préventive et réparatrice de notre politique locale. Avons-nous renforcé le soutien aux éducateurs de rue et aux associations capables de recréer un lien ? Avons-nous mis en place des espaces de médiation lorsque la confiance est rompue ? Avons-nous évalué l'impact psychologique de certaines pratiques sur des mineurs déjà fragilisés ?

Il ne s'agit pas ici de désigner, ni de stigmatiser. Il s'agit de se demander si notre Commune fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que ces jeunes ne basculent définitivement dans la rupture avec les institutions.

Car lorsque la peur remplace la confiance, c'est toute la politique de prévention qui vacille.

Monsieur l'Échevin L. MOSTEFA donne lecture du texte suivant :
De Heer schepen L. MOSTEFA geeft lezing van de volgende tekst:

Je remercie Mme Kammachi pour son interpellation, qui touche à une réalité particulièrement complexe car les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) présents sur notre territoire cumulent en effet des vulnérabilités importantes : parcours migratoires difficiles, absence de cadre familial, instabilité administrative, risques d'exploitation ou d'emprise par des réseaux. Ce sont des situations qui exigent de notre part une réponse à la fois humaine, protectrice et responsable.

Il est toutefois important de rappeler que la prise en charge des MENA relève d'un cadre de compétences partagé, impliquant notamment le niveau fédéral à travers le service des tutelles et les dispositifs d'accueil, ainsi que les services de l'aide à la jeunesse.

Dans ce contexte, le rôle d'une Commune est avant tout de faciliter la coordination locale, d'assurer un travail de prévention et d'orienter ces jeunes vers les services spécialisés et le tissu associatif compétent.

À Anderlecht, nous avons précisément essayé de construire une approche qui combine prévention, accompagnement social et coordination avec les acteurs spécialisés.

Ainsi, dans le cadre des « Contrats locaux de Sécurité et de Prévention », la Commune a engagé en 2021 une équipe dédiée au sein du « Pôle Inclusion », composée de deux travailleurs spécifiquement chargés du suivi des MENA en errance. Leur mission consistait à assurer un travail de repérage sur le terrain, un suivi social et une orientation vers les services compétents, en collaboration étroite avec le secteur associatif.

Ce travail a notamment permis de renforcer le partenariat avec l'AMO « SOS Jeunes », active dans l'accompagnement éducatif de rue.

Par ailleurs, la Commune a activement contribué à la mise en place d'un dispositif d'accueil spécifique pour ces jeunes, qui s'est concrétisé par l'ouverture en avril 2025 d'un centre d'accueil bas seuil opéré par le « Samu social ». Ce centre propose un accompagnement global : mise à l'abri, suivi socio-éducatif, construction de projet et coordination avec les autorités compétentes.

Suite à la non-reconduction du financement des « Contrats locaux de Sécurité et de Prévention » en 2025, la Commune a malheureusement dû mettre fin aux contrats des deux travailleurs spécifiquement dédiés à cette mission. Cela illustre aussi les limites

auxquelles les pouvoirs locaux sont confrontés lorsque certains dispositifs de soutien disparaissent, alors même que les besoins sur le terrain restent importants.

Cela étant dit, le travail de terrain ne s'est pas arrêté.

Aujourd'hui encore :

- une maraude hebdomadaire est maintenue avec l'équipe de « SOS Jeunes » ;
- la Commune participe au comité de pilotage du centre « Maison ALIF » ;
- nos services continuent d'orienter les jeunes vers les dispositifs spécialisés lorsque nous les rencontrons dans nos interventions.

Concernant la question du rapport aux institutions, il est important de garder une approche équilibrée. Les forces de police comme les travailleurs sociaux sont confrontés à des situations parfois extrêmement difficiles. L'objectif partagé doit rester clair : protéger ces mineurs, prévenir leur exploitation et maintenir le lien avec les institutions.

À ce stade, nous n'avons pas connaissance de faits précis faisant état de violences à l'encontre de MENA au sein de la zone de police « Midi ». Si des situations individuelles devaient être signalées, elles devraient évidemment être examinées avec toute l'attention nécessaire.

Par ailleurs, je reviendrai vers vous, concernant les modalités de contacts et de suivi existant entre la zone de police « Midi » et les dispositifs d'accompagnement des MENA, afin de pouvoir, le cas échéant, apporter des précisions complémentaires.

C'est précisément pour éviter les ruptures que nous devons continuer à travailler ensemble : Commune, secteur associatif, services spécialisés et autorités compétentes.

Car, derrière ces situations, il y a avant tout des jeunes qui ont besoin d'un accompagnement solide pour ne pas basculer définitivement dans l'errance ou l'exploitation.

Notre responsabilité collective est donc de maintenir cet équilibre : garantir l'ordre public, soutenir le travail social de terrain et orienter ces jeunes vers les structures compétentes, malgré des moyens qui restent aujourd'hui limités. C'est dans cette approche pragmatique et partenariale que la Commune continuera à s'inscrire.

N. KAMMACHI :

Si je comprends bien qu'il y a un travail qui se fait avec certaines associations sur le terrain pour accompagner ces jeunes MENA.

Maintenant, il y a quand même un élément qui pour moi est important.

En tout cas, dans mon interpellation j'ai essayé de le décrire : c'est de savoir un peu comment la commune travaille avec la zone de police « Midi », en l'occurrence notre

zone, avec le lien qui se fait entre ces arrestations qui se déroulent en journée, en soirée. Et comment se fait ce lien, en fait ?

Comment est-ce que vous avez aujourd'hui un chiffre des MENA qui sont sur le territoire, et l'accompagnement qui se fait avec ces jeunes ?

Parce qu'en fait ici, j'ai des témoignages de violences que subissent certains de ces MENA.

Et en fait, c'est ça qui est difficile : quand ils sont eux-mêmes quelque part étrangers, ne connaissent pas très bien la langue, ne connaissent pas très bien les institutions et donc finalement sont assez fragilisés.

Et alors j'entends que vous aviez des moyens que vous avez perdus en attendant... Et moi c'est vraiment ce lien qui se fait entre la zone et le service prévention par rapport à cette problématique de violence qui pourrait être subie par ces jeunes.

Monsieur l'Échevin L. MOSTEFA :

Je n'ai pas d'information précise par rapport à cette collaboration, mais je peux interpellier, voir également avec le Bourgmestre par rapport à ça.

N. KAMMACHI :

Je vous remercie en tout cas de tenir ça avec beaucoup d'attention.